



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-348

Arrêté portant engagement d'un médecin sapeur-pompier volontaire

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,
- VU la demande de changement d'affectation de Madame Céline LEDENT du service départemental d'incendie et de secours de LOIRE-ATLANTIQUE au service départemental d'incendie et de secours du TARN,
- VU le certificat médical d'aptitude du médecin-lieutenant-colonel Thierry MICHEL en date du 1er juin 2015,
- VU les avis favorables du chef de centre et du médecin-chef,
- SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête

Article 1^{er} : Madame Céline LEDENT, née le 24 novembre 1987 à CASTRES (81) est engagée au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de médecin-capitaine, affectée au centre de secours de DOURGNE, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

Albi, le :

01 JUIL. 2015

Le préfet


~~Thierry GENIEHOMME~~



Le président


Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.